

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 Octobre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Gilbert BEAUDICHON, Mickaël GIRARD et Stéphane PEQUIN excusés.

CÉRÉMONIE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE

Le maire arrête le programme du samedi 11 novembre 2017 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur à la salle communale.

APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la mairie et notamment de l'accessibilité de celle-ci, le maire présente le dossier de consultation proposé par le CAUE45 pour le choix du maître d'œuvre. Le conseil l'approuve, à l'unanimité, tel que présenté avec une tranche ferme (étude d'ensemble) et proposition de tranches conditionnelles avec des périmètres prédéfinis par la commune. Il charge le maire de mener la consultation auprès des cabinets compétents.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉLIORATION DE LA STEP : LANCEMENT DE LA TRANCHE FERME PAR LE CABINET SAFEGE ET DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'améliorer la station d'épuration. Il rappelle que la commune a contracté avec SAFEGE un marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la station d'épuration. Ce marché est composé d'une tranche ferme destinée à établir l'« État des lieux du fonctionnement actuel de la station d'épuration – Schéma général d'assainissement », pour un montant de 10 135,00 € H.T, ainsi que d'une tranche optionnelle. Le plan de financement prévisionnel de la tranche ferme est le suivant : apport de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 5 067,50 € et Budget communal d'assainissement : 5 067,50 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour réaliser cette tranche ferme et autorise le Maire à donner l'ordre de service d'exécution de cette prestation, pour la tranche ferme, après obtention de l'accord de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

REMBOURSEMENT DES KILOMÈTRES POUR UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL

Le maire informe le conseil que les agents techniques peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel à défaut de pouvoir utiliser celui de la commune pour un déplacement professionnel. Le conseil décide de procéder aux remboursements engagés. Le taux des indemnités kilométriques seront réglés en fonction du véhicule et du nombre de kilomètres effectués.

QUESTIONS DIVERSES

❖ RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE : FILIÈRE TECHNIQUE

Après avis favorable du Comité Technique départemental en date du 16/01/2017 et vu la parution au journal officiel le 12/08/2017 de l'arrêté permettant la transposition du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les adjoints techniques, le conseil décide d'accepter la mise en place du RIFSEEP à compter du 01 novembre 2017 pour les agents techniques titulaires. Cette indemnité remplace toutes les autres indemnités existantes.

❖ ESPACES CALCAIRES ENGazonnées

Le maire informe le conseil que dans le cadre de la démarche de développement durable et notamment l'application du "zéro phyto", les allées de la partie ancienne du cimetière (à gauche en entrant), ont été, à titre expérimental, ensemencées en gazon spécial support calcaire. La même démarche a été effectuée à l'entrée du Clos du Safran.

❖ CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le maire informe les élus que la mise en place des horloges astronomiques avec une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h a permis à la collectivité de faire une économie sur 2 années d'environ 4 936 € (soit 2 468 € par an). Les 3 horloges ont coûté 1 270 €.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **31 décembre 2017**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

☺ Après-midi jeux du 26 octobre : DERNIER DELAI

L'animation d'automne après-midi jeux aura lieu le jeudi 26 octobre à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation. Merci de faire parvenir vos **inscriptions avant le vendredi 20 octobre 12 h**. En cas d'inscriptions insuffisantes, l'animation sera annulée.

☺ Entretien des bois privés - Rappel –

Tous les bois situés sur la commune de Givraines sont répertoriés "Espaces Boisés Classés" depuis 2009. À ce titre, aucun bois, aucune haie et aucun bosquet ne peut être détruit.

Leur entretien est soumis à autorisation (voir la mairie).

Les travaux d'alignement des parcelles boisées sont de la seule responsabilité du propriétaire. La commune n'intervient que sur les parcelles dont elle est propriétaire.

☺ **Repas de fin d'année le 10 décembre 2017**

La commission "action sociale" a arrêté la date du **dimanche 10 décembre** 2017 pour organiser le repas de fin d'année. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25€. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

☺ **Assemblée Générale de l'Amicale de Givraines – Rappel**

L'Assemblée Générale de l'association « Amicale de Givraines » aura lieu le **mardi 24 octobre à 18h 30**. Tous les habitants et contribuables de Givraines sont membres de droits sans cotisation. Ils sont invités à y participer sans engagement de leur part.

☺ **Découverte de la maison de Tomtom et Nana**

Avec l'appui de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir, une nouvelle fois, sa "maison Tomtom et Nana" ainsi que les fresques dessinées par Denis Charignon le **samedi 28 octobre** 2017. Visites guidées de 1h à **10 h, 11 h, 14 h et 15 h. Réservation obligatoire (02.38.34.21.57)**